TERMES DE RÉFÉRENCE

Sélection d'un expert-comptable pour la réalisation d'audits financiers indépendants – exercices 2026 et 2027

Appel à candidatures

1. Présentation et contexte

Créée en 2010 à Fès, Citoyen de Rue (CDR) est une association à but non lucratif engagée dans la promotion des droits humains, de l'inclusion sociale et de la participation citoyenne. Convaincue que les jeunes sont des acteurs de changement et des partenaires à part entière des politiques publiques, elle œuvre à renforcer leur place dans les processus de décision et à favoriser leur engagement dans la vie publique, notamment auprès des jeunes issus de milieux marginalisés. Son action s'appuie sur des approches participatives et innovantes, mobilisant l'éducation par les pairs, l'art citoyen, le numérique et la mise en réseau des acteurs, tout en contribuant à la prévention des violences et des discriminations.

Dans le cadre de ses engagements de redevabilité et de transparence financière, l'Association souhaite confier à un professionnel indépendant l'audit d'informations financières relatives à un périmètre d'activités et de financements défini. La mission s'inscrit dans un dispositif de reporting et d'audit coordonné, dont les instructions applicables seront communiquées au prestataire.

2. Objet et période de la mission

La consultation vise à sélectionner un expert-comptable inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables du Maroc, ou un cabinet disposant d'un expert-comptable signataire répondant à cette exigence, pour réaliser deux missions annuelles distinctes : l'une portant sur l'exercice 2026, l'autre sur l'exercice 2027.

Chaque mission concernera exclusivement les informations financières et opérations comprises dans le périmètre d'audit contractuellement défini. Les candidats recevront, sur demande et sous engagement de confidentialité si nécessaire, les informations utiles à l'établissement de leur offre : nature du financement, volume estimatif des opérations, périodes, modalités d'intervention et exigences de reporting. Ces informations seront communiquées dans des conditions équivalentes à tous les candidats intéressés avant la date limite de soumission.

3. Objectifs

- Exprimer une opinion indépendante sur les informations financières soumises à l'audit, selon le référentiel et les instructions applicables.
- Examiner la justification, la comptabilisation, la traçabilité et la présentation des recettes et dépenses du périmètre audité.
- Vérifier les aspects pertinents de conformité aux conventions, budgets, règles d'éligibilité et dispositions applicables.
- Effectuer les travaux de conformité et de performance requis par les instructions annuelles.

- Identifier les anomalies significatives et communiquer les constats et recommandations utiles.

4. Étendue des prestations

- Prendre connaissance des conventions, procédures, budgets, rapports financiers et pièces justificatives relatifs au périmètre retenu.
- Élaborer une approche d'audit fondée sur les risques et réaliser les tests et contrôles requis par les normes et instructions applicables.
- Examiner, selon les diligences appropriées, les transactions, rapprochements, pièces justificatives, dépenses éligibles et imputations budgétaires.
- Apprécier les contrôles internes pertinents pour l'information financière auditée.
- Effectuer les diligences de conformité et de performance expressément requises par les instructions annuelles.
- Échanger avec la direction de CDR et, lorsque les instructions le prévoient, avec l'auditeur principal ; signaler rapidement toute difficulté ou anomalie susceptible d'affecter les conclusions.
- Préparer, compléter et signer les rapports, confirmations et questionnaires requis pour chaque exercice.
- Conserver les dossiers de travail selon la durée exigée par les règles professionnelles et les conventions, et les tenir à la disposition de l'auditeur principal et des bailleurs, sur demande.

La mission n'inclut pas la tenue courante de la comptabilité, l'établissement habituel des déclarations fiscales ou sociales ni l'audit général de tous les projets de l'Association. Les diligences complémentaires éventuelles devront être convenues par écrit.

5. Référentiel, coordination et indépendance

Le prestataire réalisera les travaux conformément aux normes d'audit et aux règles professionnelles applicables à la nature de la mission, ainsi qu'aux instructions spécifiques communiquées par l'Association pour chaque exercice, dans le respect de ses obligations légales, professionnelles et déontologiques.

Le prestataire devra confirmer son indépendance, déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et assurer la confidentialité des informations. Les éventuelles prestations comptables ou autres relations antérieures avec CDR seront déclarées et examinées au regard des incompatibilités et des exigences d'indépendance applicables.

Le prestataire s'engage à respecter les exigences des bailleurs en matière de lutte contre la fraude et la corruption et de protection contre l'exploitation et les abus, telles qu'elles lui seront communiquées. Il signale sans délai à CDR tout soupçon de fraude constaté dans le cadre de la mission.

Les modèles transmis pour l'exercice 2025 constituent une référence indicative et ne préjugent pas des instructions, seuils, formats ou échéances applicables aux exercices 2026 et 2027.

6. Livrables attendus, pour chaque exercice

- Au démarrage : confirmation écrite de réception et d'acceptation des instructions d'audit, ainsi que les informations requises sur les qualifications et l'indépendance du signataire.
- Rapport d'audit indépendant portant sur les informations financières du périmètre concerné, suivant le modèle et le référentiel applicables.
- Questionnaire d'audit dûment renseigné et signé, incluant les volets financiers, de conformité et de performance lorsque requis.
- Communication des constats significatifs et, le cas échéant, lettre de recommandations sur les insuffisances relevées.
- Toute autre confirmation ou annexe expressément exigée par les instructions annuelles applicables et convenue dans le contrat.

Les livrables seront établis dans la langue prévue par les instructions applicables, notamment en anglais pour les documents destinés à l'auditeur principal lorsque cela est requis. Les délais précis seront arrêtés pour chaque exercice en fonction du calendrier communiqué à CDR.

7. Durée et calendrier

Le contrat couvrira les audits des exercices 2026 et 2027. Chaque audit fera l'objet d'un calendrier et de livrables distincts. Les interventions pourront se poursuivre après la clôture de chaque exercice, selon les échéances de reporting convenues. Toute mission relative à un exercice ultérieur nécessitera un accord distinct ; aucune reconduction automatique n'est prévue.

Calendrier indicatif : Les échéances seront confirmées pour chaque exercice selon le calendrier du bailleur et de l'auditeur principal.

8. Profil requis

- Inscription en vigueur à l'Ordre des Experts-Comptables du Maroc du professionnel responsable et signataire ; justificatif à fournir.
- Expérience avérée en audit financier indépendant, idéalement auprès d'associations et de projets financés par des partenaires institutionnels ou internationaux.
- Capacité à appliquer des instructions d'audit de groupe ou de composante et à communiquer avec un auditeur principal.
- Maîtrise des exigences de conformité, d'éligibilité des dépenses et de contrôle interne pertinentes.
- Capacité à produire les rapports et questionnaires dans la langue requise, notamment en anglais lorsque nécessaire.
- Disponibilité et moyens suffisants pour les deux exercices, respect de l'indépendance et de la confidentialité.

9. Dossier de candidature et modalités de sélection

Les candidats transmettront en un seul dossier : (1) une lettre de candidature ; (2) une présentation du cabinet ou du professionnel et des références de missions comparables ; (3) l'attestation d'inscription à l'Ordre des Experts-Comptables du Maroc et le CV du signataire ; (4) une proposition technique succincte précisant la méthodologie, l'équipe, la disponibilité et la coordination avec l'auditeur principal ; (5) une déclaration d'indépendance et de conflits d'intérêts ; (6) une offre financière détaillée distinguant les honoraires 2026 et 2027, en MAD hors taxes et toutes taxes comprises, avec les frais éventuels et les hypothèses de chiffrage.

Les offres techniques et financières seront remises simultanément. Les candidats peuvent solliciter les informations complémentaires nécessaires au chiffrage avant le dépôt de leur dossier. L'offre financière devra rester valable 90 jours à compter de la date limite de candidature.

10. Examen des offres et contractualisation

L'éligibilité professionnelle et l'indépendance seront vérifiées préalablement. Les offres recevables seront évaluées selon la grille ci-dessous. Un minimum de 42 points sur les 70 points techniques sera requis pour la prise en compte de l'offre financière. CDR pourra demander des précisions ou organiser un entretien, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

Critère	Pondération
Éligibilité professionnelle (inscription à l'Ordre, indépendance)	Éliminatoire
Expérience pertinente et références similaires	30 %
Méthodologie et compréhension du mandat	25 %
Équipe, disponibilité et capacité à appliquer les instructions de l'auditeur principal	15 %
Offre financière	30 %
Total	100 %

Le contrat définira notamment le périmètre audité, les livrables, les délais, les honoraires par exercice, les obligations de confidentialité, la conservation des dossiers, les modalités de validation et de paiement, ainsi que les conditions de résiliation en cas de manquement, après notification et délai de remédiation approprié.

11. Calendrier et modalités de soumission

Les dossiers complets (proposition technique et offre financière) doivent être transmis par courrier électronique à : cdrm.direction@gmail.com, avec pour objet « Candidature – Audit financier indépendant 2026–2027 – CDR ». Date limite de réception : le 04 décembre 2026 à 23 h 59 (heure du Maroc). La sélection et la contractualisation sont envisagées en décembre 2026. Les questions de clarification doivent être adressées à la même adresse avant le 30 novembre 2026 ; les informations utiles à la préparation des offres seront communiquées équitablement aux candidats. Lieu principal de coordination : Fès, Maroc ; modalités d'intervention à préciser dans l'offre.